

SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 juillet 2010 par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : Mme MALESKA H. DASTILLUNG J.P. Mme JACQUEMIN J. MAIWURM E. Mme JOTZ S. KOENIG G. Mme BICKAR M.A. PICARD J.M. Mme BAUSCH V. BENOIST E. Mme BOROWSKI J. Mme COLANTUONO R. DELLA MEA R. Mme FALLETTA C. FIORETTO S. Mme FISCH V. Mme FREY G. GATTI F. GERBERT P.J. Mme KEDINGER C. KIEFFER P. LACAN D. MEDDA G. PEXOTO G. Mme PIETTE C. Mme PRZYBYL Y. WALKER R.

Absents avec excuse : Mme CAMI M.T. D'ANGELO C. FILLIUNG M. Mme GILLET C. qui ont donné respectivement procuration à : Mme MALESKA H. FIORETTO S. Mme BICKAR M.A. DASTILLUNG J.P. VALSECCHI E.

Madame Marie-Anne BICKAR est désignée secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 19 H.

Le Procès verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité avec observation.

ORDRE DU JOUR

PREAMBULE suite au drame du 19 juin

I) AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Exonération totale de la taxe sur les spectacles pour les manifestations sportives
- 2) Décision Modificative n° 2 - Budget Principal 2010
- 3) Acceptation indemnité de sinistre - Communication
- 4) Réajustement des droits et autres redevances liés à l'année scolaire
- 5) Subvention au Cercle Nautique et au Volley Club
- 6) Subventions 2010 aux associations
- 7) Réalisation d'un multi-accueil – Demande de subvention PACTE 57

II) AFFAIRES IMMOBILIERES

- 1) Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 2) Convention foncière – Communauté de Communes du Warndt/EPFL
- 3) Acquisition de terrain aux conjoints BRAUN
- 4) Acquisition de terrain VOLTA-D'AMICO
- 5) Immeuble « Honorine Romain » 40 rue de la Gare – Participation aux travaux d'aménagements urbains

III) AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

- 1) Centre Social du Maroc/Fête de quartier/ Octroi d'une subvention exceptionnelle
- 2) Politique de la Ville/CUCS/Subventions 2010
- 3) Service accueil périscolaire – Fonctionnement - Tarification
- 4) Portage de repas - Subvention

IV) AFFAIRES SOCIALES, SCOLAIRES, CULTURELLES ET SPORTIVES

- 1) Transports scolaires des collégiens – Convention avec le Conseil Général
- 2) Subvention annuelle aux associations sportives
- 3) Subvention exceptionnelle – demande du SRC03 football
- 4) Formation musicale – Convention avec la batterie fanfare
- 5) Spectacle pyrotechnique du 13 juillet

V) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT

- 1) Restitution à la ville par la Communauté de Communes du Warndt des locaux de la bibliothèque
- 2) Mise à disposition des locaux de la Médiathèque
- 3) Salle d'exposition de la médiathèque – Convention de prêt à la ville de Creutzwald

VI) CONTENTIEUX

- 1) Contentieux Marchés Publics - Communications

VII) PERSONNEL COMMUNAL

- 1) Modification du tableau des emplois communaux

POINT SUPPLEMENTAIRE

- 1) Acquisition d'instruments de musique pour la Batterie-Fanfare - Demande de subvention d'équipement au Conseil Général

VIII) DIVERS ET COMMUNICATIONS

Préambule suite au drame du 19 juin

Le 19 juin dernier, les festivités de la Saint-Jean ont tourné au drame. Un jeune homme de 19 ans originaire de Cocheren a perdu la vie. C'est un drame pour nous tous. Une souffrance incommensurable pour la famille.

En pareille circonstance le rôle du Maire est d'être à côté de ceux qui souffrent. Ainsi, je vous ai représenté tant à l'enterrement qu'à la marche silencieuse de Cocheren et Freyming. La dignité et le recueillement présidaient à ces cérémonies.

Les services de police et de gendarmerie procèdent actuellement aux investigations et recherches, en vue de connaître les circonstances précises du drame et le ou les responsables.

La question ensuite se posait de savoir s'il fallait annuler toutes les manifestations devant se dérouler à Creutzwald et ce jusqu'à nouvel ordre. Il m'est apparu que les manifestations devaient se dérouler comme prévu, d'autant que les autres maires du secteur les ont maintenues.

Par contre, depuis ce drame, la gendarmerie est bien sûr encore plus en alerte particulièrement les week-ends et présente sur le terrain, par des rondes plus manifestes et plus visibles.

I) AFFAIRES FINANCIERES

1) Exonération totale de la taxe sur les spectacles pour les manifestations sportives

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

L'article 44 de la loi n° 89-936 du 29 décembre 1989 portant loi de Finances rectificative pour 1989 permet aux Conseils Municipaux d'exonérer de l'impôt sur les spectacles l'ensemble des compétitions sportives organisées sur le territoire de la Commune. La décision du Conseil Municipal doit cependant intervenir avant le 31 décembre pour les manifestations de l'année suivante.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir reconduire cette mesure pour l'année 2011.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

2) Décision Modificative n° 2 - Budget Principal 2010

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

Lors de sa séance du 30 novembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de se porter acquéreur d'un nouveau piano pour l'Ecole de Musique.

Les crédits nécessaires s'avérant insuffisants, il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires.

C'est pourquoi, il est proposé :

- D'approuver la décision modificative ci-jointe.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

3) Acceptation indemnité de sinistre - Communication

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie PICARD – Adjoint au maire

Conformément à la délégation du Conseil Municipal en date du 24 Novembre 2008 modifiée le 30 Mars 2009, Monsieur le Maire a accepté le montant de l'indemnité de sinistre de 687.02 € T.T.C. versée par la CIADE suite aux travaux de remplacement de deux bornes en fonte type Place d'Armes endommagées lors du sinistre du 9 mai dernier à l'intersection de la rue de la Houve et rue de la Forêt.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

4) Réajustement des droits et autres redevances liés à l'année scolaire

Rapporteur : Le Président

Comme chaque année, il y a lieu de réajuster les tarifs et redevances liés à l'année scolaire.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir réajuster, comme indiqué sur le tableau en annexe, les droits et autres redevances à compter de la rentrée 2010/2011 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre et la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

5) Subvention au Cercle Nautique et au Volley Club

Rapporteur : M. le Président

En accord avec l'Inspecteur de l'Education Nationale et la Ville, l'enseignement de la voile a été reconduit au 3^e trimestre scolaire 2009/2010 par le cercle nautique pour tous les élèves du CM1/CM2 et la pratique du volley a été mise en place dans les écoles primaires Bellevue et Schweitzer par le volley club.

L'organisation de telles activités permet de renforcer le programme d'EPS dispensé et d'amener les élèves à pratiquer une discipline sportive dans des conditions sécurisantes et stimulantes. L'intervention du cercle nautique et du volley club permet d'apporter un éclairage technique qui conforte les apprentissages.

Ces activités sportives sont encadrées par un bénévole du club, ayant reçu l'agrément de l'Inspecteur de l'Education Nationale, ainsi que par l'enseignant et un accompagnateur bateau dans le cas de la voile.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de :

- 2 560 € au Cercle Nautique, pour 32 jours d'intervention.
- 515 € au Volley Club, qui interviendra sur 15 séances aux écoles Bellevue et Schweitzer.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

6) Subvention 2010 aux Associations

Rapporteur : Monsieur le Président

a) L'Association Culture Loisirs et Solidarité des Retraités de Creutzwald sollicite pour la première fois une subvention annuelle de fonctionnement pour 2010. Cette association compte 102 membres sur l'ensemble de la ville.

Il est proposé de lui accorder une subvention de 2 400 €.

b) Le club de scrabble de Creutzwald sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2010. L'an dernier, le montant avait été de 150 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer à ladite association une subvention de 150 €.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 6574 du Budget Principal 2009.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

7) Réalisation d'un multi-accueil – Demande de subvention PACTE57

Rapporteur : Monsieur le Président

La ville de Creutzwald dispose actuellement dans la résidence des Verriers, d'une structure halte garderie d'une capacité de 20 enfants. Dans le cadre de son développement, la ville s'est portée acquéreur des locaux contigus avec pour objectif de réaliser un multi-accueil d'une capacité de 35 places.

Cette opération nécessite de réaménager l'ensemble des locaux (existants et achevés). Il est prévu qu'elle se réalise sur 2011. Le Conseil Général de Moselle dans le cadre du PACTE57 peut apporter une aide à l'investissement de 30 000 €.

Le coût des travaux est estimé à 423 000 € HT + 50 000 € (acquisition mobilier et matériel) = 473 000 €.

Le financement sera assuré comme suit :

- Subvention attendue du Conseil Général	30 000 €
- Subvention attendue de la CAF	323 000 €
- Autofinancement	120 000 €

La ville de Creutzwald a adhéré par une précédente délibération au PACTE57 – Aménagement pour la période 2009/2011. La dotation de garantie à ce titre est de 189 414 €.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- Vu l'adhésion de la ville de Creutzwald au PACTE57
- D'approuver ce projet de réalisation d'un multi-accueil et de décider sa réalisation.
- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus
- De solliciter le concours financier du Conseil Général de la Moselle à hauteur de 30 000 € (dont 30 000 € de dotation garantie)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et tous contrats dont, la Convention à intervenir, avec le Conseil Général de la Moselle et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

II) AFFAIRES IMMOBILIERES

1) Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- Epoux SCHWARZ Henri à Altenwald, Allemagne
Section 8 n° 125 « rue de la Croix » avec 5 ares
De sol
- Consorts RESLINGER à Menchhoffen
Section 35 n° 269/72 « rue de de la Forêt » avec 0 are 39
De sol
- Monsieur Luc MALGLAIVE à Saint-Avold
Section 32 n°915/23 « rue de Sélestat » avec 1 are 90
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux Serge UDOL à Creutzwald
Section 12 n° 494 « 14 impasse des Bergeronnettes » avec 5 ares 96
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts KNAFF à Creutzwald
Section 42 n° 323 « 2 rue de Hargarten » avec 12 ares 09
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux Christophe MARTIN à Creutzwald
Section 33 n° 156/1 « rue des Eillets » avec 7 ares 77
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- Monsieur Jérémy FREITAS à Creutzwald
Section 32 n° 846/23 « 1 rue de Château Salins » avec 1 are 84
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- Consorts FEUERBACH à Creutzwald
Section 22 n° 213 « rue des Chênes » avec 4 ares 87
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- SCI 6T à Creutzwald
Section 42 n° 465 « rue de la Mine » avec 5 ares 58
Section 42 n° 465 « rue de la Mine » avec 0 are 46
De sol et bâtiment à usage d'habitation et professionnel

- Epoux Vincent KUNTZ à Creutzwald
Section 11 n° 605 « Avenue Beethoven » avec 9 ares 24
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- SAS SAINTE-BARBE à Freyming-Merlebach
Lots 61 et 72
Section 33 n° 379/303 « rue des Géraniums » avec 38 ares 53
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- SARL NP CONCEPT à Saint-Avoid
Lots 45 ; 58 ; 63 ; 70
Section 33 n° 379/303 « rue des Géraniums » avec 38 ares 53
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- Epoux Paul MATHIS à Creutzwald
Section 5 n° 286/54 « rue de la Gare » avec 4 ares 47
Section 5 n° 120/70 « rue de la Paix » avec 0 are 90
De sol

- SCI CD2M à Saint-Avoid
Section 43 n° 53/3 « rue de la Gare » avec 7 ares 79
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- Consorts KEDINGER à Creutzwald
Section 21 n° 29/80 « rue des Platanes » avec 1 are 74
De sol

- SCI CD2M à Saint-Avoid
Section 43 n° 54/3 « rue de la Gare » avec 9 ares 23
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- SCI de la Petite Baronne à L'Hôpital
Section 5 n° 271/37 « rue de la Gare » avec 7 ares 16
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- Epoux Jules KREMER à Colmar 68
Section 6 n° 235/78 « rue de la Paix » avec 8 ares 23
De sol et bâtiment à usage d'habitation

2) Convention foncière – Communauté de Communes du Warndt/EPFL

Rapporteur : Le Président

La Communauté de Communes du Warndt dans le cadre de sa compétence « développement économique » souhaite réaliser une zone d'activités adossée à la frontière allemande et à proximité de la nouvelle voie de contournement (RN33). La ville de Creutzwald possède aujourd'hui une partie du foncier de l'ensemble de secteur. Afin d'acquérir les surfaces manquantes, la Communauté de Communes du Warndt envisage de missionner l'EPFL.

Ladite convention portant sur le territoire de la commune de Creutzwald, il est demandé à l'assemblée communale de se prononcer. Par ailleurs, les acquisitions devront se réaliser en priorité par la voie amiable.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention en ce qui pourrait engager la ville de Creutzwald
- d'autoriser, si besoin, Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

3) Acquisition de terrains aux consorts BRAUN

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la réserve foncière, la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée section 19 n° 90 « Brûlé » avec 17,11 ares.

Les consorts BRAUN, propriétaires, ont donné leur accord pour la cession de la parcelle S. 19 n° 90 au prix de 150,- € l'are, toutes indemnités de dépossession et de réemploi comprises.

Cette opération bénéficiera de l'article 1042 du Code Général des Impôts en ce qui concerne les droits d'enregistrement et de mutation.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver et à autoriser Mme Helga MALESKA, Adjointe au Maire, à signer les actes de vente ainsi que tout document s'y rapportant qui seront établis par l'étude de Maître Mazerand, notaire à Creutzwald et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

4) Acquisition de terrain VOLTA-D'AMICO

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la réserve foncière, la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée section 15 n° 97 « Altneuland » avec 19,30 ares.

Les successeurs VOLTA et les consorts D'AMICO, propriétaires chacun pour moitié, ont donné leur accord pour la cession de la parcelle S. 15 n° 97 au prix de 500,- € l'are.

Cette opération bénéficiera de l'article 1042 du Code Général des Impôts en ce qui concerne les droits d'enregistrement et de mutation.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver et à autoriser Mme Helga MALESKA, Adjoint au Maire, à signer les actes de vente ainsi que tout document s'y rapportant qui seront établis par l'étude de Maître Mazerand, notaire à Creutzwald.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

5) Immeuble « Honorine Romain » 40 rue de la Gare - Participation aux travaux d'aménagements urbains

Rapporteur : Monsieur MAIWURM Edouard – Adjoint au maire

Dans le cadre de l'opération immobilière « Honorine ROMAIN » réalisée, sise au 40 rue de la Gare, il a été jugé opportun, en accord avec son promoteur, la SARL NEXIM, d'étendre et d'adapter l'aménagement urbain existant (parkings et circulation piétonne) jusqu'en façade du nouvel immeuble.

L'emprise concernée est située à cheval sur domaine public et privé.

Dans la mesure où les prestations réalisées contribuent à la valorisation de l'immeuble et à l'amélioration de sa desserte, la SARL NEXIM s'est engagée à participer au financement des travaux à hauteur de 18 004,48 € sur un montant total de 22 627,30 € et par ailleurs, à céder à la ville pour l'Euro symbolique, le délaissé de terrain situé en avant de l'immeuble soit une surface d'environ 1,4 ares.

Les travaux ont été exécutés dans le cadre du marché d'Amélioration de la voirie Programme 2008.

Il vous est proposé d'approuver la participation correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant au montant de la participation.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

III) AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1) Centre Social du Maroc / fête de quartier / octroi d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Madame Jacqueline JACQUEMIN, adjointe au Maire.

La commission des fêtes du Centre Social du Maroc et l'ASBH ont organisé le samedi 12 juin la fête de quartier à la Cité Maroc. Cette manifestation a été un temps de fête et de partage convivial autour d'un repas préparé par les habitants et ponctué de d'animations pour enfants et de spectacles.

L'ASBH sollicite une subvention exceptionnelle de 550 €.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- D'accorder à l'ASBH, vu le budget présenté; une subvention exceptionnelle de 350 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Cette dépense sera imputée sur le compte n° 6574 du budget principal.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

2) Objet : Politique de la Ville / CUCS / Subventions 2010.

Rapporteur : Madame Jacqueline JACQUEMIN, adjointe au Maire.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale constitue le cadre contractuel de la Politique de la Ville pour la période 2007/2010, à travers lequel se déploient des projets de développement social et urbain au niveau de l'agglomération, ainsi qu'au niveau des quartiers prioritaires Maroc et Breckelberg/Fatima/Garang.

Le projet urbain a été signé le 2 février 2007 entre l'Etat et la Ville. Le programme d'actions 2010 a été défini sur cette base et doit faire l'objet d'une validation annuelle par l'ensemble des financeurs.

Après examen du bilan des actions conduites en 2009, il a été proposé de reconduire ou de mettre en place les actions suivantes au sein de la programmation 2010 :

- Dans la thématique Insertion Emploi et Développement Economique il est proposé de reconduire ou de mettre en place :
 - Le chantier d'insertion sociale et professionnelle, porté par l'ASBH, pour un budget total de 322 160 euros.
 - L'action « mieux être », portée par la Délégation Locale de la Croix Rouge, pour un budget total de 2 940 euros.
- Dans la thématique Réussite éducative sont reconduits :
 - Le projet « Pôle d'excellence ZEP », qui inclut le dispositif passerelle et le cursus biculturel, pour un montant de 95 227 euros.
 - Le programme d'accompagnement à la scolarité de l'ADEFI, lequel a pour finalité de soutenir l'enfant dans ses tâches scolaires par une aide matérielle, méthodologique et psychologique, pour un coût total de 37 840 euros.
- Dans la thématique Santé est reconduit, pour un montant de 265 254 euros, le dispositif coordonné d'intervention en toxicomanie (DCIT), qui s'articule autour de la prévention et la lutte contre les dépendances ainsi qu'autour de l'accompagnement de la jeunesse en difficulté.
- Dans la thématique Prévention de la délinquance et Citoyenneté, il est proposé de reconduire ou de mettre en place :
 - Des actions de prévention et de lutte contre les violences conjugales, menées par l'association Espoir, pour un montant de 29 525 euros.

- Des activités Prév'ados, portées par l'ASBH, d'une enveloppe globale de 70 245 euros.
- Des actions de prévention spécialisée menées par le CMSEA, pour un montant de 239 579 euros, avec notamment le financement d'un demi-poste supplémentaire d'éducateur spécialisé.
- Le programme de soutien à la parentalité de l'ADEFI, qui s'articule autour du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, des consultations préventives pédiatriques et des Lieux d'Accueil Parents/Enfants, pour un montant de 63 870 euros.
- Les Points rencontres femmes de l'ADEFI proposent un programme d'activités au sein d'un lieu convivial d'échanges aux femmes issues de l'immigration. Cette action s'élève à 11 650 euros.
- Les pistes citoyennes, opérations mises en place par la BPDJ (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile), sont destinées aux élèves des classes de 6^e, pour un montant de 7 865 euros.
- L'action « Eklektik Festival », portée par l'ASBH, pour un montant de 16 705 euros.
- La mission Chef de projet CUCS, supporté conjointement par l'Etat et la Ville, d'un montant de 19 910 euros, afin d'assurer le montage technique, le suivi et l'animation du dispositif contractuel.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale vise à englober différents dispositifs déjà existants. A ce titre des subventions ont déjà été accordées ou vont l'être par une délibération spécifique, à savoir :

- La subvention du chantier d'insertion a été accordée par délibération de la CCW du 19 mai 2010.
- La subvention Prév'ados sera intégrée à celle du Contrat Enfance Jeunesse qui sera actée ultérieurement par le Conseil municipal.

D'autres actions sont directement portées par la Ville telles que les pôles d'excellence ZEP et le poste de chargée de mission.

La participation financière de la ville, sollicitée directement à travers le CUCS, s'élève par conséquent à :

- 8 000 euros au titre du contrat local d'accompagnement à la scolarité mis en place par l'ADEFI.
- 9 452 euros pour le dispositif coordonné d'intervention en toxicomanie mené par le CMESA.
- 1 500 euros en ce qui concerne la prévention et la lutte contre les violences conjugales par l'association Espoir.
- 22 500 euros pour les actions de prévention spécialisée du CMSEA.
- 13 100 euros au titre du programme de soutien à la parentalité, mené par l'ADEFI.
- 2 100 euros au titre des points rencontre femmes, portés par l'ADEFI.
- 300 euros au titre du projet « Eklektik Festival » porté par l'ASBH.
- 941 euros pour les pistes citoyennes de la BPDJ.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- D'approuver la programmation 2010 ;
- D'accorder lesdites subventions afin d'assurer la mise en œuvre effective du programme d'actions du CUCS.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

3) Service d'accueil périscolaire – Fonctionnement - Tarification

Rapporteur : Monsieur le Président

Le service d'accueil périscolaire a été mis en place à la rentrée scolaire 2009/2010. Cette 1^{ère} année de fonctionnement a été une année expérimentale. Elle vient de se terminer.

De l'avis général, le service a fonctionné durant cette année à la satisfaction de tous. Le bilan tant pédagogique qu'organisationnel est bon. Il y a lieu malgré tout d'apporter des modifications sur certains points.

Après étude par les services avec l'ASBH et par la commission des Affaires Sociales, Scolaires, Culturelles et Sportives du 08 juillet 2010, les évolutions suivantes peuvent être envisagées :

- Ajout d'une tranche de quotient familial en divisant la tranche la plus basse en deux.
- Ajout d'une formule « accueil du soir ».

Le cadre tarifaire serait :

Barème	Quotient Familial	Journée	Midi	Soir
A	De 0 à 449.99 €	7 €	5 €	1 €
B	De 450 € à 649.99 €	8 €	6 €	1.5 €
C	de 750 € à 849.99	10 €	7 €	2.5 €
D	De 850 et plus	12 €	8 €	3.5 €

Aussi, il vous est proposé :

- D'approuver la reconduction du service pour l'an prochain et les modifications de fonctionnement et tarifaires ci-dessus. Les autres dispositions restent inchangées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

4) Portage de repas - Subvention

Rapporteur : Monsieur le Président

L'Association de Résidence du 3^{ème} Age de Creutzwald « La Coulée Verte » sollicite une aide financière de 7 500 € pour pouvoir continuer d'assurer le service de portage de repas. Le budget global annuel est de 75 500 €.

Il est proposé de lui accorder la somme de 6 155.20 € compte tenu d'un excédent 2009 de 1 344.80 €.

La dépense correspondante sera imputée sur le compte 6574 du budget principal 2010.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

IV) AFFAIRES SOCIALES, SCOLAIRES, CULTURELLES ET SPORTIVES

1) Transports scolaires des collégiens – Convention avec le Conseil Général

Rapporteur : Madame Helga MALESKA, Adjointe au maire

Lors d'une précédente séance, le Conseil Municipal a approuvé la convention liant la ville de Creutzwald au Conseil Général et portant délégation de compétence dans le cadre du transport des collégiens. Or à la rentrée scolaire prochaine les deux collèges seront fusionnés. Toutefois les deux sites continueront à fonctionner et recevront les élèves non plus en fonction de leurs domiciles mais, pour la moitié, en fonction de leurs niveaux (6^{ème} au Breckelberg, 4^{ème} au Garang).

Cette nouvelle organisation administrative et pédagogique nécessitait concomitamment une nouvelle organisation des transports scolaires. Circuits, horaires, arrêts devaient être revus, et complétés notamment par des liaisons Garang-Breckelberg et vice versa.

C'est pourquoi, une nouvelle convention relative aux transports scolaires des collégiens a été mise au point.

La dite convention a pour objet d'organiser les modalités de financement des dépenses de transport des élèves engagés pour assurer le transport des collégiens de Creutzwald à destination des collèges Garang et Breckelberg de Creutzwald.

Cette desserte s'opérera :

- D'une part, par le maintien de la délégation de compétence de transport scolaire d'Autorité Organisatrice de 1^{er} rang (Département) à Autorité Organisatrice de 2nd rang (commune de Creutzwald).
- D'autre part, par l'extension des moyens mis en place par le Conseil Général au titre de son schéma départemental de transport et dans le cadre de la délégation de compétence d'Autorité Organisatrice de second rang (AO2).

Dans ce cadre, la ville de Creutzwald participera au financement à hauteur d'un montant de 55 746 € H.T. annuel. Par ailleurs, le mode et le taux de participation des familles restent inchangés, comme il a été décidé plus tôt (37 € par semestre et par enfant). Par contre, les entrants en 6^{ème} et entrants en 4^{ème}, domiciliés respectivement à proximité du site du Garang (qui dans l'ancien dispositif auraient été scolarisés au Garang) et du site de Breckelberg (qui dans l'ancien dispositif auraient été scolarisés au Breckelberg) n'auraient pas eu besoin, auparavant, d'utiliser le bus.

Pendant la période transitoire de 2 à 3 ans (de réalisation de travaux au Garang), il est proposé de ne pas faire payer les familles concernées pour leurs enfants dès lors qu'étant domiciliés à proximité des collèges, ils n'auraient pas, dans l'ancien dispositif, pris le bus (selon plan présenté au conseil municipal).

Aussi, il vous est proposé :

- D'approuver ledit dispositif et ladite convention. Elle commencera à courir à compter du 01 septembre 2010 pour une durée de 9 ans.
- d'autoriser, Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

2) Subvention annuelle aux associations sportives

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Adjoint au Maire

La commission des Affaires Scolaires et Sportives s'est réunie le 24 juin 2010 pour examiner les demandes de subvention de fonctionnement présentées par les associations sportives.

Suivant les critères en vigueur :

De 0 à 50 licenciés : 10.67 € par licence

De 51 à 100 « : 11.43 € « «

De 101 à 150 « : 12.20 € « «

De 151 à 200 « : 12.96 € « «

De 200 et plus « : 15.00 € « «

Frais de déplacement : 0.11 € par km pour les voitures particulières

0.60 € par km pour les autobus

- 50 % des frais administratifs
- 75 % des frais d'arbitrage
- 30 % des frais de formation et de fonctionnement.

Il est donc proposé au conseil Municipal d'allouer aux associations les dites subventions.

Associations	Subvention (en €)	Acompte (en €)	A verser (en €)
Basket club	3740	3410	330
Boxe	2126	1090	1036
Club canin	2550	0	2550
Rando Club	400	0	400
Echecs	400	0	400
ETOILE CYCLISTE	3275	1170	2105
Entente-Pongiste	1012	350	662
Dynamic Fitness	4193	2150	2043
Sports reunis SRC 03	13848	7270	6578
Les Genêts	503	0	503
Gymnastique Etoile	986	510	476
Gymnastique Volontaire	0	0	0
Judo club	2565	1120	1445
Jui jitsu	0	0	0
Karaté club	6210	2640	3570
Dauphin's club	5700	2530	3170
Pétanque club	2623	980	1643
Plongée	4605	3410	1195
Tennis	12707	6610	6097
Association de Tir	3087	1190	1897
Associations	Subvention (en €)	Acompte (en €)	A verser (en €)
Les Archers	1695	910	785
Twirling club	2051	640	1411
Creutzwald tennis de table	400	0	400
Cercle nautique	1898	810	1088
Volley club	12554	6050	6504
TOTAL	89128	42840	46288

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.
- La dépense correspondante (**46288 €**) sera imputée sur le compte n° 6574 au budget principal

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

3) Subvention exceptionnelle – demande du SRC 03 football

Rapporteur : Monsieur le Président

Le SRC 03 football sollicite la ville de Creutzwald pour obtenir une subvention exceptionnelle, en plus de sa subvention annuelle de fonctionnement.

Le club de football a complété son dossier le 22 juin 2010, en sollicitant une somme de 15 000 € (initialement la demande était de 38 675 €). En fait de 25 000 € si l'on inclut la modification apportée au concours de la commune.

Afin d'entendre les explications du Président du SRC 03 et de permettre aux conseillers municipaux de se faire une opinion précise sur cette demande (compte tenu de son caractère exceptionnel et de son montant), une réunion des commissions réunies a eu lieu le 24 juin 2010.

Le compte-rendu de ladite réunion a été adressé à chaque membre du Conseil Municipal. Aucune observation n'a été émise.

Après étude approfondie du dossier, il y a lieu de noter que :

- Le déficit du dernier exercice correspond à des charges salariales et à la perte de sponsoring.
- La subvention proposée de 10 000 € devra être affectée et payée directement par la ville et devra permettre l'engagement des équipes y compris celle des jeunes.
- La reconquête du sponsoring et une diminution des charges salariales devraient permettre, à terme, de résorber le déficit accumulé.

Aussi, il vous est proposé :

- D'attribuer une aide financière, au SRC03 football, de 10 000 € (maximum) en payant, sur justificatifs, directement aux tiers correspondants (FFF, ligue, District, et tous organismes habilités) les dépenses de licences, d'adhésions, d'arbitres (sur ce dernier point à partir d'un état récapitulatif pour paiement d'un acompte en décembre et du solde en juin prochain).
- d'autoriser, Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

4) Formation musicale – Convention avec la Batterie Fanfare

Rapporteur : Monsieur le Président

La Batterie-Fanfare, orchestre d'instruments naturels, a vocation à permettre la diffusion et l'apprentissage musical.

A ce titre, elle participe à la formation des jeunes.

Elle souhaite, dans ce cadre, en partenariat avec la ville de Creutzwald, s'engager dans une formation de percussionniste et de solfège.

C'est pourquoi, il vous est proposé :

- D'approuver une convention à passer avec la Batterie-Fanfare définissant les engagements réciproques correspondants et notamment financiers.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

5) Spectacle pyrotechnique du 13 juillet

Rapporteur : M. le Président

A l'occasion du Bicentenaire de la ville de Creutzwald et de la réalisation de la ferme éolienne par la Régie Municipale d'Electricité, la ville de Creutzwald et Energies et Services s'associent pour organiser un spectacle pyrotechnique le 13 juillet prochain.

« Energies et Services » assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération, la commune de Creutzwald apportant son aide technique et sa participation financière qu'il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 15 000 euros.

La dépense correspondante sera inscrite sur le compte 6574 du budget principal.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

V) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT

1) Restitution à la ville de Creutzwald par la Communauté de Communes du Warndt des locaux de la bibliothèque

Rapporteur : Monsieur le Président

La fermeture définitive de l'actuelle bibliothèque au public est arrêtée au 3 juillet 2010.

Durant la semaine suivante, les services techniques déménageront le mobilier et les afférents dans la nouvelle médiathèque.

Il y a donc lieu pour la ville de reprendre possession des locaux correspondants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la reprise par la ville des locaux mis à disposition de la Communauté de Communes du Warndt pour la bibliothèque et ce au 15 juillet 2010.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

2) Mise à disposition des locaux de la médiathèque

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibérations concordantes des communes membres de la Communauté de Communes du Warndt, l'intérêt communautaire a été modifié comme suit : « La Communauté de Communes du Warndt assure l'équipement, la gestion et l'entretien de la médiathèque intercommunale du Warndt à compter du 09 novembre 2009.

Les travaux de réalisation de ce nouveau bâtiment public construit par la ville de Creutzwald sont maintenant terminés. Les services de la bibliothèque actuelle vont donc pouvoir être déménagés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise à disposition de la Communauté de Communes du Warndt des locaux de la médiathèque – Salle d'exposition – sis place de Condé à Creutzwald, à compter du 1^{er} juillet 2010.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

3) Salle d'exposition de la médiathèque – Convention de prêt à la ville de Creutzwald

Rapporteur : Monsieur le Président

Après de nombreux mois de travaux la médiathèque va prochainement ouvrir ses portes. La Salle d'exposition contiguë va aussi pouvoir être mise en service. Elle est, comme la médiathèque, mise à disposition de la Communauté de Communes du Warndt, dans le cadre de ses compétences.

Par ailleurs, cet équipement permettra aux habitants d'accéder à une offre culturelle renouvelée. Il constituera un lieu de diffusion et d'expression artistique éclectique (au-delà du livre, du CD et du DVD entre autres) ouvert à tous, dans un objectif de démocratisation de la culture.

Il aura pour vocation d'accueillir des expositions, des colloques et manifestations à but culturel. Ces actions sont de la compétence de la ville de Creutzwald.

C'est pourquoi, il vous est proposé :

- d'accepter le prêt à titre gratuit par la Communauté de Communes du Warndt à la ville de Creutzwald de la salle d'exposition de la médiathèque en vue de permettre à la ville d'organiser les actions et manifestations culturelles indiquées ci-dessus.
- d'approuver la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Warndt.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

VI) CONTENTIEUX

1) Contentieux Marchés Publics - Communication

Rapporteur : Monsieur le Président

La Société SOVEC, non retenue, dans le cadre de l'attribution des marchés de l'aménagement et de la rénovation de l'école primaire du Centre, a engagé un recours contentieux.

La ville de Creutzwald a sollicité un avocat au titre de son assurance Protection juridique pour la défendre dans cette affaire.

Je tenais à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

VII) PERSONNEL COMMUNAL

1) Modification du tableau des emplois communaux

Rapporteur : Monsieur le Président

Pour le bon fonctionnement des services, il y a lieu de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

- Création de 9 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- Suppression de 5 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'ingénieur principal
- Suppression d'un poste d'ingénieur
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Aussi, il vous est proposé de procéder aux créations et suppressions de postes correspondants.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

POINT SUPPLEMENTAIRE

1) Acquisition d'instruments de musique pour la Batterie-Fanfare - Demande de subvention d'équipement au Conseil Général

Rapporteur : Monsieur le Président

La Batterie-Fanfare envisage l'acquisition d'instruments de musique pour un montant total de 12 500 € TTC. Le Conseil Général de la Moselle participerait à cette opération dans la limite de 45 % maximum du montant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir ces instruments et de solliciter une subvention d'équipement au Conseil Général, la dernière participation du Conseil Général remontant à 2006.

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au Budget Supplémentaires 2010.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

VI) DIVERS ET COMMUNICATIONS

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Président lève la séance à 23 heures 30.